

Ciment

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la Statistique*,
Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. En vertu de
cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.
Aux termes de la *Loi sur la statistique*, il est interdit à
Statistique Canada de publier ou de diffuser de quelque
manière que ce soit, toute statistique qui révélerait des
renseignements recueillis dans le cadre de la présente enquête
au sujet d'une entreprise identifiable, sans le consentement
écrit de cette entreprise (veuillez voir l'entente de partage).

Mois

IMPORTANT

Prière de compléter et de retourner le questionnaire afin
que celui-ci soit à Ottawa au plus tard le DIX du mois
suivant le mois indiqué.

Prière de mettre à jour le nom ou l'adresse si nécessaire

But de l'enquête - Cette enquête a pour but de recueillir de l'information sur les quantités de ciment domestique que produisent et expédient les fabricants canadiens ainsi que la répartition géographique des ventes de ciment domestique et importé, et la quantité de ciment exporté. Les informations recueillies au moyen de cette enquête fournissent un indicateur de la situation économique de l'industrie productrice et peuvent servir d'intrants aux études sur les tendances des parts de marchés et de l'industrie.

Entente de partage

Pour éviter la duplication d'enquête et assurer l'uniformité des statistiques, des ententes pour l'échange des renseignements collectés à cette enquête ont été conclues en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique*, avec les organismes provinciaux des mines de Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba et Colombie-Britannique en ce qui a trait aux établissements situés à l'intérieur des limites de leur province respective, et avec le ministère fédéral Ressources naturelles Canada, en ce qui a trait à tous les établissements. L'article 12 ne s'appliquera pas si vous refusez par écrit et envoyez votre lettre accompagnée du présent questionnaire dûment rempli à la Division de la fabrication, et de l'énergie de Statistique Canada.

Est-ce qu'il y a eu un changement de propriétaire durant la période de déclaration? 1 Oui 3 Non

Est-ce que l'usine était en opération durant la période de déclaration? 1 Oui 3 Non

PRODUCTION, LIVRAISONS ET STOCKS DE CIMENT CANADIEN

Note: Inclure seulement le ciment de propre fabrication.

Type de ciment	Code C.T.B.	Stocks d'ouverture	Production	Utilisé à l'usine pendant le mois (perte incluse)	Livraisons de ciment de propre fabrication	Stocks de fermeture
Rapportez-vous en ... <input type="radio"/> tonnes métriques <input type="radio"/> livres <input type="radio"/> kilogrammes						
	2523.20	1	2	3	4	5
1.1 Portland (tous les types)		6	7	8	9	10
1.2 Pour maçonnerie	2523.90.10					
1.3 Alumineux ou fondus	2523.30	11	12	13	14	15
1.4 Pour puits de pétrole	2523.90.20	16	17	18	19	20
1.5 Ciments hydrauliques composés co-broyés	2523.90.50	21	22	23	24	25
1.6 Autres ciments, (non spécifiés ailleurs)	2523.90.90	26	27	28	29	30
1.7 Tous les ciments, total	2523	31	32	33	34	35
1.8 Clinkers	2523.10	36	37	38	39	40

Voir au verso

RÉPARTITION DES VENTES DE CIMENT (CANADIEN ET IMPORTÉ)

Note :

Inclure :

- les ventes au dernier client
- les ventes de ciment acheté d'autres cimenteries au Canada
- les livraisons d'exportations (y compris aux filiales étrangères)
- **les ventes de ciment importé**

Exclure :

- les livraisons de l'usine à l'entrepôt et inversement
- les ventes à d'autres cimenteries au Canada

Type de ciment	Code C.T.B.	Destination					Exportations	Total
		Provinces atlantiques	Québec	Ontario	Prairies	C.B., Yukon T.N.O., Nunavut		
Rapportez-vous en ... → <input type="radio"/> tonnes métriques <input type="radio"/> livres <input type="radio"/> kilogrammes								
PORTLAND (sauf non ordinaire)		41	42	43	44	45	46	47
2523.29.11								
2.1 Portland ordinaire, en sacs ...	2523.29.12	48	49	50	51	52	53	54
2.2 Portland ordinaire, en vrac ...								
	2523.21.10	55	56	57	58	59	60	61
2.3 Portland blanc, en sacs ...								
	2523.21.20	62	63	64	65	66	67	68
2.4 Portland blanc, en vrac ...								
AUTRES CIMENTS		69	70	71	72	73	74	75
3.1 Pour puits de pétrole, en sacs	2523.90.21							
		76	77	78	79	80	81	82
3.2 Pour puits de pétrole, en vrac	2523.90.22							
		83	84	85	86	87	88	89
3.3 Pour maçonnerie	2523.90.10							
		90	91	92	93	94	95	96
3.4 Ciments hydrauliques composés co-broyés	2523.90.50							
		97	98	99	100	101	102	103
3.5 Alumineux ou fondus	2523.30							
		104	105	106	107	108	109	110
3.6 Autres ciments (non spécifiés ailleurs)	2523.90.90							
		111	112	113	114	115	116	117
3.7 Tous les ciments, total ...	2523							
		118	119	120	121	122	123	124
4. Clinkers	2523.10							
		125	126	127	128	129	130	131
5. Ajouts cimentaires	2621							

Pour plus de renseignements, veuillez composer ou 1-800-386-1275 ou par télécopieur : 1-888-883-7999.

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Nom de la personne responsable de ce rapport	Télécopieur
	Site internet
Téléphone (code régional et numéro)	Adresse de courrier électronique